



## LE SYNDICALISTE MILITANT FO

XIX<sup>ème</sup> CONGRES FÉDÉRAL  
Du 07 au 09 juin 2012  
RONCE LES BAINS (17)



N°27

CIRCULAIRE MIROITERIE

LE 11 Janvier 2012

### Travailler plus pour gagner moins, FO ne peut signer un tel accord !!!

Lors de la dernière réunion paritaire de branche relative aux Heures Supplémentaires, la Chambre Patronale a proposé d'augmenter le contingent d'heures :

- ☛ Pour le personnel ayant un accord de modulation : passer de 115h à 130h,
- ☛ Pour le personnel dont les horaires ne sont pas annualisés : passer de 130h à 220h,
- ☛ Pour le personnel des activités poses, livraison et maintenance : passer de 130h à 220h.

Après un tour de table, où chaque Organisation Syndicale a pu donner son avis, seule la CFDT, ça ne nous étonne plus, a fait la proposition d'inclure dans cet accord la Formation en Alternance !!! (ce qui n'a aucun lien avec le thème abordé lors de cette paritaire).

**La FÉDÉCHIMIE est, bien entendu, CONTRE l'augmentation du contingent d'heures supplémentaires !**

**S'il y a autant de travail dans la branche Miroiterie, IL FAUT EMBAUCHER !**

De plus, cet accord n'est ni plus ni moins qu'un avenant à l'accord du 21 Octobre 1999 sur la Réduction du Temps de Travail, que nous n'avions pas signé.

**Article 6 de l'accord ARTT :**

*« le contingent annuel d'heures supplémentaires non soumis à l'autorisation de l'inspecteur du travail, par an et par salarié, est fixé à :*

- \* *Dans le cadre d'un accord de modulation du temps de travail sur l'année : 115h, sauf pour les activités de poses, de livraison et de maintenance : 130h,*
- \* *Pour les salariés dont les horaires ne sont pas annualisés : 130h.*

**Les parties signataires examineront la possibilité d'abaisser le contingent annuel d'heures supplémentaires fixé dans le cadre de la modulation du temps de travail, après une période d'application de 3ans. »**

Il est bon de rappeler également que la branche Miroiterie est très liée avec celle du Bâtiment, et que de permettre l'augmentation des heures supplémentaires dans la Miroiterie aurait un fort impact pour les camarades du Bâtiment.

Bien évidemment, cet accord a trouvé preneur, une fois de plus, avec la signature des trois ennemis de la classe ouvrière : CFDT, CFE-CGC et CFTC.

**ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.**

**ATOME CAOUTCHOUC CUIRS ET PEAUX CHIMIE PÉTROLE PLASTIQUES TEXTILES VERRE  
60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 ☎ : 01 45 80 14 90 - 📠 : 01 45 80 08 03**

**Email : fedechimie\_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>**